

# Commune de TENCE Mairie de TENCE 43190 TENCE

 Téléphone :
 04 71 59 82 67

 Télécopie :
 04 71 59 80 05

 e-mail :
 mairie@ville-tence.fr

 site Internet :
 http://www.cc-hautlignon.fr/communes/tence/

# EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 08 mars 2018

Conseillers en exercice : 23
\* Présents : 21

\* Votants : 23 (dont 5 par procuration)

Le 08 mars 2018, le Conseil Municipal, convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2018, s'est réuni en Mairie de TENCE, en séance publique sous la présidence de Madame Brigitte RENAUD, Maire.

Présents: MM. RECHATIN Bernard, MELIN Julien, M. GOUNON Guillaume, ROUX Eliane, M. DELOLME Michel, Mme VERILHAC Sylviane, MM. BONNEFOY Jacques, REY Pascal, Mme ROUSSON Joëlle, MM. PERRIN Philippe, JACQUET Jean-Paul, CHAUDIER Maxime, M. GOUIT Bernard, Mmes DECULTIS Jacqueline, SOUVIGNET Laure, CHAVE-CHAPUIS Françoise, et M. SALQUE-PRADIER David,

Absentes excusées

Mme GACHET Marie-Josèphe, (procuration donnée à Mme ROUX Eliane )
Mme CHARROIN Stéphanie (procuration donnée à M. GOUNON Guillaume )
Mme RANCON Catherine (procuration donnée à Mme ROUSSON Joëlle )
Mme DEFOURS Valérie (procuration donnée à M. MELIN Julien, )
Mme DIGONNET Nicole, (procuration donnée à M. RECHATIN Bernard )

Elu secrétaire : M. GOUNON Guillaume

#### Délibération n° 2018 - 12

Objet : Compte de Gestion du Budget Général de la Commune de TENCE Exercice 2017 - dressé par :

Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Tence, Receveur de la commune de Tence pour la période du 01/01/2017 au 04/01/2018

et Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingeaux, Receveuse de la commune de TENCE pour la période du 05/01/2018 au 21/02/2018

#### Le Conseil Municipal,

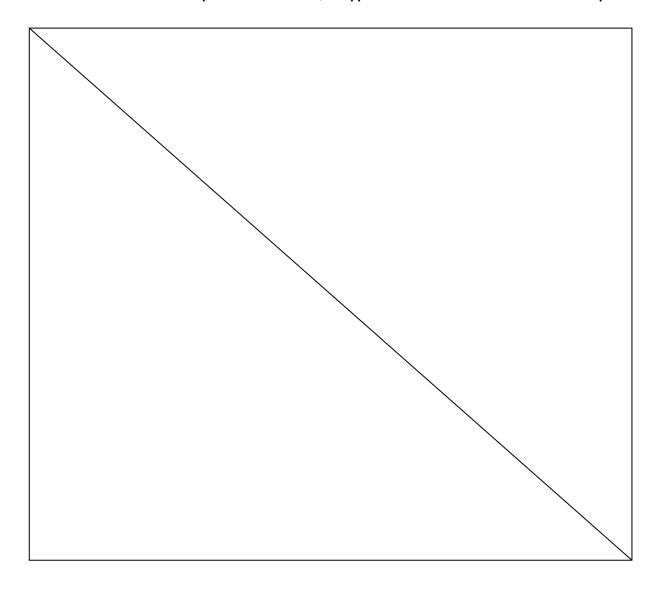
- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur de la Commune de Tence accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

- après s'être assuré que le Receveur de la Commune de Tence a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.
- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 21 février 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
  - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

### déclare que

Le Compte de Gestion du budget général de la Commune de Tence dressé par Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Tence, Receveur de la commune de Tence pour la période du 01/01/2017 au 04/01/2018 et par Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingeaux, Receveuse de la commune de TENCE pour la période du 05/01/2018 au 21/02/2018,

visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Votes Pour:	17 dont 5 procurations
Votes Contre :	0
Abstentions:	5

Madame Brigitte RENAUD, Maire, s'étant absentée lors du vote,

Objet : Vote du Compte Administratif du budget général de la Commune de TENCE - Exercice 2017 -

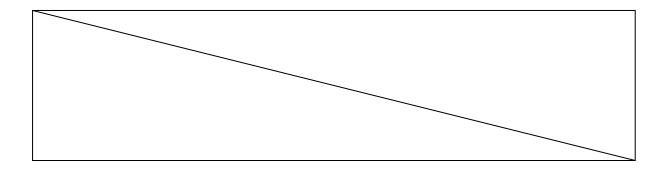
Le **Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Monsieur **Bernard RECHATIN** adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif du **Budget général** de la Commune de TENCE de l'Exercice 2017 dressé par Madame Brigitte RENAUD, Maire de TENCE,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :
  - après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2017
- 1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exécution du Budget Principal de l'exercice 2017 - du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017

	Investis	estissement Fonctionnement		Fonctionnement		ensemble	
Libellés	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	
	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents	
résultats reportés	=	269 876.99	-	334 926.02	-	604 803.01	
opérations de l'exercice	1 133 555.47	287 919.91	2 314 456.97	3 086 970.51	3 448 012.44	3 374 890.42	
Totaux	1 133 555.47	557 796.90	2 314 456.97	3 421 896.53	3 448 012.44	3 979 693.43	
Résultats de clôture	575 758.57			1 107 439.56		531 680.99	
Restes à réaliser	170 000.00	50 000.00			170 000.00	50 000.00	
Totaux cumulés	1 303 555.47	607 796.90	2 314 456.97	3 421 896.53	3 618 012.44	4 029 693.43	
Résultats définitifs 2017	695 758.57			1 107 439.56		411 680.99	

- 2°) constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portées à titre budgétaire aux différents comptes ;
  - 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
  - 4°) arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;



# Objet : Affectation du résultat 2017 du budget général de la Commune de TENCE

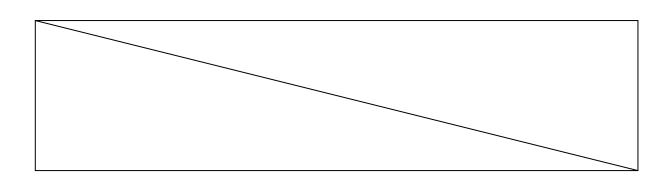
Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Madame Brigitte RENAUD, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du budget général de la Commune de Tence de l'Exercice 2017,

- constatant que le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

excédent de fonctionnement de : 1 107 439.56 €uros

- → statuant sur le résultat à affecter.
- → décide d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

Affortation du Décultat de llevere	Montants			
Affectation du Résultat de l'exerc	en €uros			
RESULTATS DE L'EXERCICE 2017	⇒	excédent	772 513.54	
Pour mémoire : Prévisions budgétaires en 2017	⇒	C. 023	585 359.75	
Virement de la section de fonctionnement		BP	473 000.00	
à la section d'Investissement		VC	-	
		DM	112 359.75	
Détermination du résultat à affecter				
report à nouveau de l'exercice 2016				
- excédent antérieur reporté -	⇒	C. 002	334 926.02	
- déficit antérieur reporté -		C. 002		
Résultat de l'exercice 2017				
- excédent	⇒		772 513.54	
- déficit				
Total à affecter	₽	₽	1 107 439.56	<b>←</b>
Décisions de l'assemblée délibérante				
Réalisation en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2017	⇨	C. 10688	585 359.75	
Affectation complémentaire en section d'investissement	⇒	C. 10688	164 640.25	
Total affecté au compte d'investissement	⇒	C. 10688	750 000.00	<b>←</b>
Affectation en report à nouveau				
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2017 sur 2018	⇨	C. 002	357 439.56	] ←
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2017 sur 2018		C. 002		



## Objet : Approbation du budget primitif 2018du budget général de la Commune de TENCE

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, ouï l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents,

Votes Pour:	18 dont 5 procurations
Votes Contre :	5
Abstentions:	0

## ⇒ Adopte comme suit le budget primitif 2018 du budget général de la Commune de Tence,

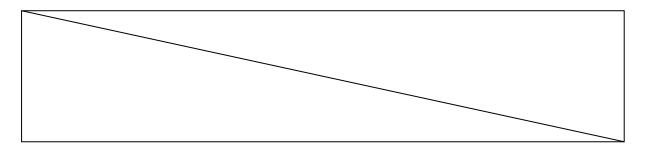
Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	2 907 000.00	2 549 560.44
résultat de fonctionnement reporté	-	357 439.56
total de la section de fonctionnement	2 907 000.00	2 907 000.00

Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investisement
crédits d'investisements	2 339 241.43	2 915 000.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	575 758.57	-
total de la section d'investissement	2 915 000.00	2 915 000.00
Total du Budget 2018	5 822 000.00	5 822 000.00

## <u>Délibération N° 2018 - 16</u>

propose pour cette année 2018, considérant le profil de ce budget primitif 2018, de maintenir les taux des taxes locales comme suit

bases	taux de référence de 2017	taux d'augmentation	taux de référence de 2018
taxe d'habitation	9.31	0.0000%	9.31
taxe foncier bâti	16.95	0.0000%	16.95
taxe foncier non bâti	75.24	0.0000%	75.24



Objet : Compte de Gestion 2017 du service « chaufferie/réseau de chaleur » dressé par :

Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Tence, Receveur de la commune de Tence pour la période du 01/01/2017 au 04/01/2018

et Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingeaux, Receveuse de la commune de TENCE pour la période du 05/01/2018 au 19/02/2018

#### Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur de la Commune de Tence accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.
- après s'être assuré que le Receveur de la Commune de Tence a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.
- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 19 février 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire:
- 2°) statuant sur l'exécution du budget « chaufferie/réseau de chaleur » de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
  - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

## déclare que

le Compte de Gestion du service « chaufferie/réseau de chaleur » de la Commune de Tence dressé par :

- > Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Tence, Receveur de la commune de Tence pour la période du 01/01/2017 au 04/01/2018
- → et Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingeaux, Receveuse de la commune de TENCE pour la période du 05/01/2018 au 19/02/2018

visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votes Pour :	22 dont 5 procurations
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Madame Brigitte RENAUD, Maire, s'étant absentée lors du vote,

Objet : Vote du Compte Administratif du service « chaufferie/réseau de chaleur » de la Commune de TENCE - Exercice 2017-

Le **Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Monsieur **Bernard RECHATIN** adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif du Budget « **chaufferie/réseau de chaleur** » de la Commune de TENCE de l'Exercice 2017 dressé par Madame Brigitte RENAUD, Maire de TENCE,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :
  - après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2017
- 1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exécution du Budget " chaufferie/réseau de chaleur " de l'exercice 2017 du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017

	Investis	sement	Fonctionnement		ense	ensemble	
Libellés	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	
	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents	
résultats reportés	136 997.63	-	-	32 212.25	136 997.63	32 212.25	
opérations de l'exercice	161 233.03	309 034.37	361 187.97	371 198.07	522 421.00	680 232.44	
Totaux	298 230.66	309 034.37	361 187.97	403 410.32	659 418.63	712 444.69	
Résultats de clôture	-	10 803.71	-	42 222.35	-	53 026.06	
Restes à réaliser	-	-			-	-	
Totaux cumulés	298 230.66	309 034.37	361 187.97	403 410.32	659 418.63	712 444.69	
Résultats définitifs 2017		10 803.71		42 222.35		53 026.06	

- 2°) constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portées à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;

# Objet : Affectation du résultat 2017 du budget annexe « Chaufferie / Réseau de Chaleur »

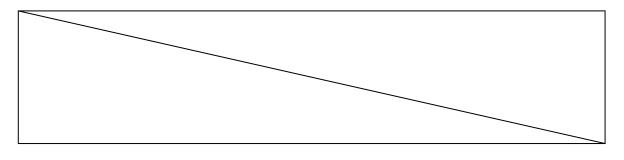
Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Madame Brigitte RENAUD, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du budget annexe « chaufferie-réseau de chaleur » de la Commune de Tence de l'Exercice 2017,

- constatant que le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

- → statuant sur le résultat à affecter.
- → décide d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

# Chaufferie Réseau de Chaleur de la Commune de TENCE Affectation du résultat de l'exercice - 2017-

Libellés		en Euros
Pour mémoire : Prévisions budgétaires de l'exercice 2017 Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement Détermination du résultat à affecter	C. 021	20 742.63
report à nouveau de l'exercice 2016		
- excédent antérieur reporté - - déficit antérieur reporté -	C. 002 C. 002	32 212.25
Résultat de l'exercice 2017 - excédent - déficit	<b>→</b>	10 010.10
Total excédentaire au 31 décembre 2017		42 222.35
Décisions de l'assemblée délibérante Réalisation partielle en section d'investissement		
de la prévision budgétaire de l'exercice 2017	C. 1068	20 742.63
Affectation complémentaire en section d'investissement	C. 1068	9 257.37
Affectation en report à nouveau		
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2017 sur 2018	C. 002	12 222.35
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2017 sur 2018	C. 002	



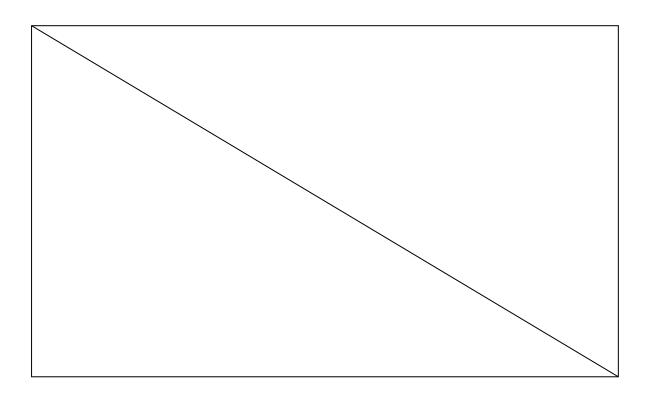
## Objet : Approbation du budget primitif 2018 du budget annexe « Chaufferie / Réseau de Chaleur »

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, ouï l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

Votes Pour :	23 dont 5 procurations
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Adopte comme suit le budget primitif 2018 du budget « Chaufferie Réseau de Chaleur » de la commune de Tence, tel qu'il lui a été présenté par Madame la Maire,

Total du Budget 2018	793 000.00	793 000.00
total de la section d'investissement	400 000.00	400 000.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	10 803.71
crédits d'investisements	400 000.00	389 196.29
Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investisement
total de la section de fonctionnement	393 000.00	393 000.00
résultat de fonctionnement reporté		12 222.35
crédits de fonctionnement	393 000.00	380 777.65
Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement



Objet : Compte de Gestion 2017 du service « Assainissement » de la commune de TENCE , dressé par :

Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Tence, Receveur de la commune de Tence pour la période du 01/01/2017 au 04/01/2018

et Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingeaux, Receveuse de la commune de TENCE pour la période du 05/01/2018 au 19/02/2018

#### Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur de la Commune de Tence accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

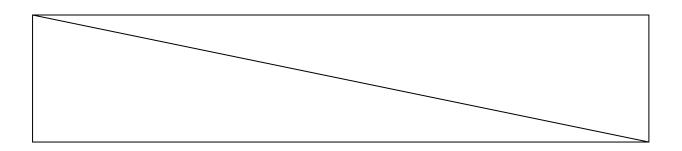
- après s'être assuré que le Receveur de la Commune de Tence a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.
- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 19 février 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire:
- 2°) statuant sur l'exécution du budget « Assainissement » de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
  - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

## déclare que

le Compte de Gestion du service « Assainissement » de la Commune de Tence dressé par Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Tence, Receveur de la commune de Tence pour la période du 01/01/2017 au 04/01/2018

et Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingeaux, Receveuse de la commune de TENCE pour la période du 05/01/2018 au 19/02/2018

visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Votes Pour:	22 dont 5 procurations
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Madame Brigitte RENAUD, Maire, s'étant absentée lors du vote,

Objet : Vote du Compte Administratif du service « Assainissement » de la Commune de TENCE - Exercice 2017-

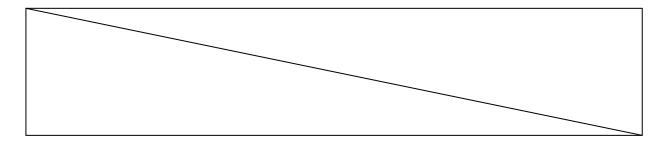
Le **Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Monsieur **Bernard RECHATIN** adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif du Budget « **Assainissement** » de la Commune de TENCE de l'Exercice 2017 dressé par Madame Brigitte RENAUD, Maire de TENCE,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :
  - après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2017
- 1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exécution du Budget "Assainissement" de l'exercice 2017 - du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017

	Investis	sement	Fonction	nement	ense	emble
Libellés	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents
résultats reportés	49 143.77	-	-	-	49 143.77	-
opérations de l'exercice	117 025.58	126 010.01	179 454.21	193 515.46	296 479.79	319 525.47
Totaux	166 169.35	126 010.01	179 454.21	193 515.46	345 623.56	319 525.47
Résultats de clôture	40 159.34	-	-	14 061.25	40 159.34	14 061.25
Restes à réaliser	8 000.00				8 000.00	-
Totaux cumulés	174 169.35	126 010.01	179 454.21	193 515.46	353 623.56	319 525.47
Résultats définitifs 2017	48 159.34			14 061.25	34 098.09	

- 2°) constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portées à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;



# Objet : Affectation du résultat 2017 du budget « Assainissement » de la Commune de TENCE

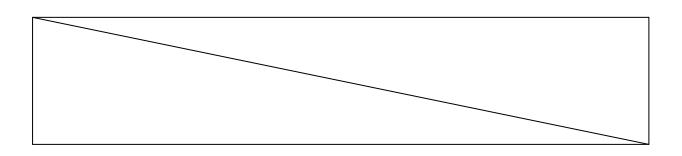
Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Madame Brigitte RENAUD, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du budget « Assainissement » de la Commune de Tence de l'Exercice 2017.

onstatant que le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

- → statuant sur le résultat à affecter.
- → **décide** d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

# Service Assainissement de la Commune de TENCE Affectation du résultat de l'exercice - 2017-

Libellés		en Euros
Pour mémoire : Prévisions budgétaires de l'exercice 2017 Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	C. 021	20 000.00
Détermination du résultat à affecter		
report à nouveau de l'exercice 2016		
<ul><li>excédent antérieur reporté -</li><li>déficit antérieur reporté -</li></ul>	C. 002 C. 002	
Résultat de l'exercice 2017 - excédent - déficit	<b>⇔</b>	14 061.25
Total excédentaire au 31 décembre 2017		14 061.25
Décisions de l'assemblée délibérante Réalisation partielle en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2017	C. 1068	14 061.25
Affectation complémentaire en section d'investissement	C. 1068	
Affectation en report à nouveau		
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2017 sur 2018	C. 002	0.00
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2017 sur 2018	C. 002	0.00



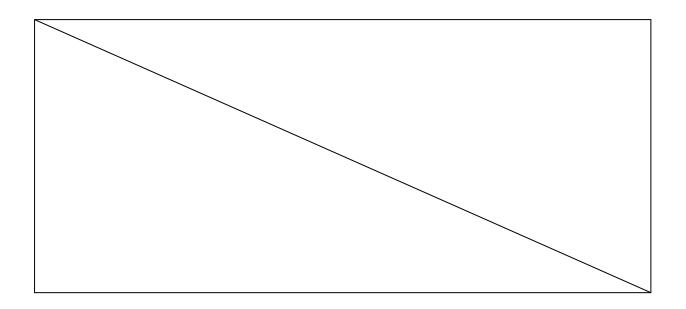
# Objet : Approbation du budget primitif 2018 - du service « Assainissement » de la Commune de TENCE

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, ouï l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

Votes Pour:	23 dont 5 procurations
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Adopte comme suit le budget primitif 2018 du budget « Assainissement » de la Commune de Tence, tel qu'il lui a été présenté par Madame la Maire,

Exploitation	dépenses de la section d'exploitation	recettes de la section d'exploitation
crédits d'exploitation	208 000.00	208 000.00
résultat d'exploitation reporté	-	-
total de la section d'exploitation	208 000.00	208 000.00
Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investisement
crédits d'investisements	155 840.66	196 000.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	40 159.34	-
total de la section d'investissement	196 000.00	196 000.00
Total du Budget 2018	404 000.00	404 000.00



OBJET : Réhabilitation de la piscine municipale de la commune de TENCE, Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

#### Le Conseil Municipal,

→ prend acte de l'avant-projet définitif (APD) du projet de réhabilitation de la piscine municipale tel qu'il a été établi par le groupement : Magalie BLACHIER, GBA éco, BERIM représenté par Magalie BLACHIER, maître d'œuvre de cette opération,

→ approuve et fixe le nouveau montant prévisionnel des travaux de réhabilitation de la piscine municipal à 1 460 000 € HT soit un montant TTC de 1 752 000 €, et ce, tel qu'il est établi par le maître d'œuvre de cette opération, lors de la présentation de l'avant-projet définitif (APD)

→ précise que le montant de la rémunération de base du maître d'œuvre est définitivement arrêté à 122 640 € HT soit 147 168 € TTC (pour un taux de rémunération de 8.40%) ce qui porte le nouveau montant global de rémunération de la maitrise d'œuvre à 157 740 € HT soit 189 288 € TTC

🕆 dit que le coût global de l'opération d'opération de réhabilitation de la piscine municipale s'établit désormais à :

1 634 000 € HT soit 1 960 800 € TTC suivant le phasage ci-dessous détaillé :

Avant Projet Définitif présenté le 28 février 2018			
nat	ture des ouvrages	montants HT	
lot n°1	démolition maçonnerie	321 000.00 €	
lot n°2	charpente couverture étanchéité	58 000.00€	
lot n°3	menuiseries extérieures	35 000.00€	
lot n°4	serrurerie métallerie	25 000.00 €	
lot n°5	menuis eri e intérieure	25 000.00 €	
lot n°6	isolation plâtrerie peinture plafonds	57 000.00€	
lot n°7	carrelage revêtements muraux	63 000.00€	
lot n°8	équimpements de vestiaires	71 000.00 €	
lot n°9	résine	52 000.00€	
lot n°10	traitement de l'eau	400 000.00€	
lot n°11	chauffage ventilation	97 000.00€	
lot n°12	électricité	50 000.00€	
lot n°13	plomberie sanitaires	88 000.00€	
lot n°14	VRD	118 000.00€	
total des	total des travaux (hors options) 1 460 000.00		
options	Splashopad extérieur ados	34 000.00 €	
honoraires et divers			
	M.O.	157 740.00 €	
	diagnostics		
	géomètre	1 390.00€	
Divers, publi	cation, autres imprévus	4 870.00 €	
total des	honoraires et divers >	174 000.00 €	
Montant global de l'opération (hors options) 1634			

phase n° 1 - aménagements extérieurs - exercice 2018		
lot n°1	démolition maçonnerie	214 000.00 €
lot n°9	résine	52 000.00 €
lot n°10	traitement de l'eau	400 000.00 €
lot n°14	ot n°14 VRD	
total aménagements extérieurs		773 000.00 €
honoraires et divers		
M.O.		157 740.00 €
	diagnostics	
	géomètre	1 390.00 €
Divers, pu	blication, autres imprévus	4 870.00 €
total o	les honoraires et divers 🕨	174 000.00 €
TOTAL	phase n° 1 - exercice 2018 -	947 000.00 €
phase n	phase n° 2 - aménagements intérieurs - exercicce 2019	
lot n°1	démolition maçonnerie	107 000.00 €
lot n°2	charpente couverture étanchéité	58 000.00 €
lot n°3	menuiseries extérieures	35 000.00 €
lot n°4	serrurerie métallerie	25 000.00 €
lot n°5	menuiserie intérieure	25 000.00 €
lot n°6	isolation plâtrerie peinture plafonds	57 000.00 €
lot n°6 lot n°7	isolation plâtrerie peinture plafonds carrelage revêtemetns muraux	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	63 000.00 €
lot n°7	carrelage revêtemetns muraux	63 000.00 € 71 000.00 €
lot n°7 lot n°8	carrelage revêtemetns muraux équimpements de vestiaires	63 000.00 € 71 000.00 € 97 000.00 €
lot n°7 lot n°8 lot n°11 lot n°12 lot n°13	carrelage revêtemetns muraux équimpements de vestiaires chauffage ventilation	63 000.00 € 71 000.00 € 97 000.00 € 50 000.00 €
lot n°7 lot n°8 lot n°11 lot n°12	carrelage revêtemetns muraux équimpements de vestiaires chauffage ventilation électricité	63 000.00 € 71 000.00 € 97 000.00 € 50 000.00 € 88 000.00 €
lot n°7 lot n°8 lot n°11 lot n°12 lot n°13 lot n°14	carrelage revêtemetns muraux équimpements de vestiaires chauffage ventilation électricité plomberie sanitaires	57 000.00 € 63 000.00 € 71 000.00 € 97 000.00 € 50 000.00 € 88 000.00 € 11 000.00 €

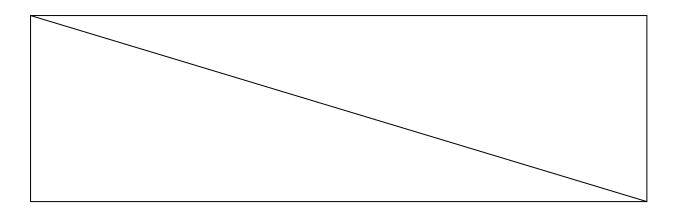
<sup>→</sup> Autorise Madame la Maire à lancer les appels d'offres,

Autorise Madame la Maire, à prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération,

Objet : convention entre le département de la Haute Loire et la commune de Tence portant raccordement et prolongement d'un ouvrage hydraulique

#### Le conseil municipal,

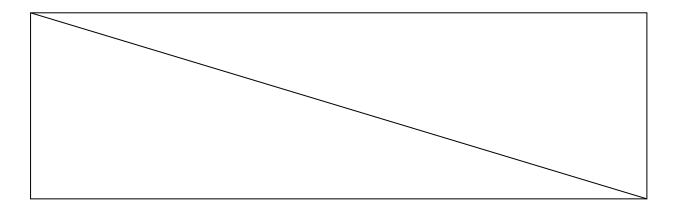
- ⇒ **prend acte** de la convention établie par le département de la Haute-Loire, portant raccordement et prolongement d'un ouvrage hydraulique sur la route departementale n° 103 PR 12+450 étant précisé que
  - L'objet de cette convention a pour objectif :
- d'autoriser la Commune de TENCE à réaliser des travaux sur l'extrémité d'un ouvrage hydraulique départemental pour le prolonger sur une parcelle communale et rétablir l'écoulement des eaux dans le talweg.
  - de définir la participation financière du Département
- > que la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux, objet de cette convention reste assurée par la Commune de TENCE.
- $\nearrow$  qu'en ce qui concerne le financement de cette opération, le département accorde une participation forfaitaire de 25 000  $\notin$  HT soit 30 000  $\notin$  TTC correspondants à la reconstruction en maçonnerie de la tête d'ouvrage.
- ⇒ **valide** par conséquent cette convention de partenariat à signer avec le département de la Haute-Loire,
- > autorisant ainsi la Commune de TENCE à réaliser des travaux sur l'extrémité d'un ouvrage hydraulique départemental (RD 103) pour le prolonger sur une parcelle communale
- > et fixant la participation financière du département à un montant forfaitaire de 25 000 € , soit 30 000 € TTC
- ⇒ donne par conséquent pouvoir à Madame le Maire, pour réaliser les travaux sur l'extrémité de l'ouvrage hydraulique départemental (RD 103) en vue de le prolonger sur une parcelle communale et rétablir ainsi l'écoulement des eaux dans le talweg,
- ⇒ **autorise** Madame la Maire, à signer ladite convention de partenariat avec le département de la Haute-Loire et à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents utiles au bon déroulement de cette opération,



### Objet : Etude de schéma départemental d'assainissement

#### Le conseil municipal,

- Décide de réaliser une étude de schéma général d'assainissement.sachant que Cette étude a pour objet :
  - de mettre à jour l'étude de diagnostic des réseaux réalisée en 2003, afin d'établir le plan de récolement précis des réseaux EU et EP (en cohérence avec le SIG), de localiser les principales entrée d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales... A cette occasion des travaux de dégagement et de mise à niveau des regards seront entrepris ;
  - de réaliser la carte de zonage d'assainissement qui devra être soumise en enquête publique, conformément au code général des collectivités territoriales ;
  - d'établir un programme de travaux chiffré et hiérarchisé, visant à fiabiliser les conditions de fonctionnement du système d'assainissement collectif communal;
  - de proposer des aménagements de la station d'épuration de la commune de TENCE.
- Sollicite l'octroi de subventions du Département de la Haute Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation de cette étude.
- 🔖 **Définit** le groupe de pilotage de l'étude qui sera constitué par :
  - les représentants de la commune ;
  - les représentants de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
  - les représentants du Département de la Haute Loire (Service d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement);
- Autorise Madame le Maire à signer tout contrat afférent à cette étude.



#### DIVERS de la séance du 08 mars 2018

➤ En préambule de l'ordre du jour ayant trait aux différents documents budgétaires de la commune de TENCE, Madame la Maire a présenté aux membres, Mme Edwige PONCIN, trésorière de la ville d'Yssingeaux, qui est devenue la trésorière de la commune de TENCE depuis le transfert de la Trésorerie de Tence à Celle d'Yssingeaux (au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

Mme Edwige PONCIN a ensuite exposé par l'intermédiaire d'un diaporama, un ensemble de documents retraçant la situation financière de la commune de TENCE, à l'issue de l'exercice comptable 2017. Il ressort, en conclusion dudit exposé :

- une réelle volonté de la part de la commune de TENCE , d'encadrer les dépenses de fonctionnement ayant permis une progression significative de l'autofinancement
- un programme d'investissement calculé pour éviter le recours à l'emprunt
- que l'intégration du camping en 2017 a permis d'abonder le fonds de roulement
- -une collectivité en phase de désendettement mais qui conserve un encours de dette relativement important -une fiscalité qui mériterait peut-être d'être optimisée.

A la fin de l'exposé développé par Mme PONCIN, les conseillers présents étaient invités à lui poser des questions pour éclaircir certains points, et Madame la maire a proposé de reprendre l'ordre du jour, tel qu'il était établi dans la convocation.

#### > En début de séance,

A la suite de l'appel des membres effectué par Monsieur Guillaume GOUNON secrétaire de séance, Madame la Maire a interrogé les membres présents sur le compte-rendu des délibérations de la dernière réunion du conseil municipal :

Aucune observation n'a été formulée, et l'ensemble des membres présents ont signé la page de signatures afférente au compte-rendu susvisé

Cependant, avant d'entreprendre la présentation des différents documents budgétaires, Madame la maire a proposé aux membres présents d'organiser comme suit le déroulement des opérations

- présentation successive et chronologique des budgets concernant :
  - Le budget général de la commune de TENCE,
     compte administratif 2017 et Budget 2018
  - Le budget annexe « chaufferie Réseau de chaleur » compte administratif 2017 et Budget 2018
  - Le budget annexe « assainissement » compte administratif 2017 et Budget 2018
- > la proposition des votes aux conseillers présents
  - > Le compte de gestion de chacun des trois budgets
  - Le compte administratif de chacun des trois budgets
     Présenté par M RECHATIN, 1er adjoint, en l'absence de Mme la Maire
  - > Le budget de chacun des trois budgets

Par ailleurs, Madame la Maire a souhaité rappeler les principales orientations qu'elle a voulu interpréter lors de l'établissement du budget général de la commune de TENCE

#### > En fonctionnement:

Elle s'engage à vouloir poursuivre une politique de désendettement en restant vigilant et en présentant un budget proche de la réalité, avec, si possible des montants prévisionnels avoisinants les 2% / 4 % et non les 8.21% de 2017.

#### > En investissement :

Elle s'engage à n'inscrire au programme que les seules grandes orientations (piscine,casernement, début des travaux de l'entrée nord et aire de covoiturage) et au sujet desquelles il n'apparaît que les montants réels des dépenses annoncées en respectant les quotes-parts que nous avons votées et définies ensemble, lors du précédent conseil.

En effet, elle confirme vouloir faire le choix d'un budget sincère et serré, quitte à mettre en place en cours d'exercice, le cas échéant, des décisions modificatives

La stratégie financière déjà engagée depuis le début du mandat, sera encore cette année contrainte par des recettes encore fragilisées, même si la commune de Tence doit garder une marge de manœuvre dans le respect de ses engagements.

#### > En cours de séance,

A l'issue du vote du budget principal de la commune de TENCE , Mme la Maire a demandé aux Elus de l'opposition qui se sont abstenus ou qui ont votés contre, les raisons ou des commentaires à formuler sur leurs décisions de vote ?

Aucune réponse n'a été donnée à Mme la Maire.

#### > sujets divers

A l'issue des opérations budgétaires de la commune de Tence, budget général et les deux budgets annexes, Mme la maire a souhaité soumettre à l'approbation de l'assemblée, deux questions diverses non inscrites à l'ordre du jour, et qui relèvent néanmoins d'une nécessité opportune de traiter pour des raisons de planning des opérations à mettre en œuvre et des aides à solliciter qui en découlent.

Le premier sujet porte sur un projet de convention à signer avec le département de la Haute-Loire, portant raccordement et prolongement d'un ouvrage hydraulique sur la route departementale n° 103 PR 12+450.

L'objet de cette convention a pour objectif :

- d'autoriser la Commune de TENCE à réaliser des travaux sur l'extrémité d'un ouvrage hydraulique départemental pour le prolonger sur une parcelle communale et rétablir l'écoulement des eaux dans le talweg.
  - de définir la participation financière du Département

Etant précisé que la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux, objet de cette convention reste assurée par la Commune de TENCE.

A ce sujet, M David SALQUE-PRADIER attire l'attention sur la nécessité de sécuriser l'ouvrage, et M Bernard RECHATIN, a répondu que la sécurisation a déjà été prévue et réalisée mais qu'effectivement il faudra la réviser

Il précise par ailleurs que le coût de l'ouvrage s'élève à 40 000 €, que le remblais restera sur place en raison de renouée du Japon, une espèce de plante herbacée vivace qui exigerait un cout élevé s'il était envisagé de la faire disparaître.

Mme Françoise CHAVE-CHAPUIS, interroge sur l'avenir de l'aire d'accueil des gens du voyage,

M Julien MELIN répond que désormais, la gestion de ces aires d'aires d'accueil est du ressort de la Communauté de Communes du Haut Lignon qui en a pris la compétence, mais que pour l'heure, il n'y a pas nécessité d'en disposer dans la mesure où il n'y a pas de commune de plus de 5000 habitants, dans le territoire de la CCHL.

En ce qui concerne le coût de cette opération ( 40 000 €) Madame la Maire ajoute que cette dépense sera subventionnée par le CIL (contrat d'intérêt local) dont elle dispose en sa qualité de Conseillère Départementale, afin de permettre à la commune de bénéficier de 30 000 € dans le cadre d'un financement du dispositif travaux par Canton, et ces travaux d'ouvrage hydraulique sont éligibles à ces aménagements.

- Le deuxième sujet porte sur la nécessité d'effectuer une étude de schéma général d'assainissement, étant précisé qu'une telle étude a pour objet :
  - de mettre à jour l'étude de diagnostic des réseaux réalisée en 2003, afin d'établir le plan de récolement précis des réseaux EU et EP (en cohérence avec le SIG), de localiser les principales entrée d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales... A cette occasion des travaux de dégagement et de mise à niveau des regards seront entrepris;
  - de réaliser la carte de zonage d'assainissement qui devra être soumise en enquête publique,
     conformément au code général des collectivités territoriales;
  - d'établir un programme de travaux chiffré et hiérarchisé, visant à fiabiliser les conditions de fonctionnement du système d'assainissement collectif communal ;
  - de proposer des aménagements de la station d'épuration de la commune de TENCE.

#### > En fin de séance,

M. Bernard RECHATIN a souhaité apporter une précision quant à la question évoquée lors des divers de la dernière séance du 28 février 2018, au regard du projet d'aménagement d'une aire motorisée au lieu de « la Combe » et des coupes de bois qui avaient été malencontreusement réalisées trop hâtivement.

Il informe l'assemblée que la Facture d'exploitation s'élève à 3 456 €, mais que pour l'heure le bois n'est pas encore vendu.

\* Fin de séance \*